



Manutentions Manuelles

Article 6 de l'arrêté n°2009-4271-GNC du 22 septembre 2009

Public Concerné :

Personnel occupant un poste de travail avec des manutentions manuelles de charges.

Objectifs :

- Maîtriser les techniques de manutention.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à son poste de travail.

Contenu de la formation (4 heures) :

- Analyse des accidents du travail liés aux manutentions manuelles.
- Notions d'anatomie et de physiologie.
- Valeurs réglementaires.
- Aide à la manutention mécanique.
- Techniques gestuelles et à l'attitude sur le poste de travail.
- Exercices pratiques de manutention sur le poste de travail.
- Réflexions sur les améliorations possibles du poste de travail dans une vision ergonomique.



Méthodes pédagogique :

Théorie : exposé – débats.

Pratique : exercice de manutention au poste de travail.

Budget :

50 000 CFP HT pour un groupe de maximum 10 stagiaires en session intra-entreprise



CAPSE >> est organisme de formation professionnelle continue agréé DFPC.
>> est centre agréé du Centre National de Prévention et de Protection pour la zone Pacifique

CAPSE NC // 3 Rue Dolbeau // ZI Ducos // BP 12377 // 98802 Nouméa Cedex // Tel : 25 30 20 // Fax : 28 29 10

CAPSE NORD // Lot 50 // Lot Municipal // BP 318 // 98825 Pouembout // Tel / Fax : 42 41 40

Email : capse.nc@capse.nc // Site internet : www.capse.nc // www.cnpp.com